

268 DA22

Projet de construction de la voie de contournement de Rouyn-Noranda - route 117

Abitibi-Témiscamingue

6211-06-072

1959 2009 CINQUANTE ANS D'INGÉNIOSITÉ Gatineau, le 18 février 2010

Madame Josée Couture, ing., chargée de projets

Ministère des Transports du Québec Direction de l'Outaouais 170, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5° étage Gatineau (Québec) J8X 4C2

V/Réf.: 9103-07-GA34 N/Réf.: AA116997

Objet: Audiences du Bape

Voie de contournement de Rouyn-Noranda

Accès à la voie de contournement dans l'axe de l'avenue Ste-Bernadette

partenaire de

₽¥ RAPIBUS

Madame,

La présente fait suite aux audiences de la semaine dernière pour le projet mentionné cihaut. Lors de ces audiences, un questionnement est survenu sur la possibilité de donner accès au quartier de la Montée du Sourire via l'axe de l'avenue Ste-Bernadette. La présente se veut un résumé expliquant les tenants et aboutissants d'un tel raccord.

Tout d'abord, il faut souligner qu'il faut sélectionner un endroit où les manœuvres d'entrées et de sortie se font de façon sécuritaire. Ceci implique d'avoir les visibilités requises avec le moins d'obstacle possible. De plus, il est souhaitable de minimiser le nombre de voies à franchir afin que les manœuvres de sorties soient les plus courtes possible. Aussi, un nombre plus élevé de voies implique plus de points de conflits potentiels en manœuvre. Avec ces prémisses, il est donc préférable de donner accès dans un secteur qui comporte deux (2) voies versus trois (3) voies, si un tel secteur est disponible.

De plus, il faut autant que possible éviter les secteurs en courbe qui comprennent des glissières, car celles-ci obstrueront les visibilités. Finalement, la zone visée doit offrir une topographie permettant le raccord des accès en plan et profil.

La zone directement dans l'axe de l'avenue Ste-Bernadette est dans une zone qui comprend plusieurs courbes en plan. Aussi, des glissières de sécurité sont nécessaires dans cette zone à plusieurs endroits. La combinaison de courbe et de glissière fait en sorte que le secteur n'est pas propice à l'ajout d'un accès pour des raisons de visibilité et donc de sécurité. Il faut ajouter qu'un secteur nécessitant un traitement de sol de faible portance peu propice à l'ajout d'un accès est présent (i.e. il faut éviter d'ajouter du poids supplémentaire). Une zone de déblai important est également présente dans le secteur et ceci ne permet pas d'ajouter un accès à un coût raisonnable.

.../2

Ainsi, la zone débutant au chaînage 6+600 jusqu'au giratoire simple n'est pas propice à l'ajout de quelque accès que ce soit.

Jocelyn Cloutier, ing. M.Sc.A.

Directeur Adjoint - O.I.Q. #119071

JC/ac

p.j. Croquis montrant l'accès prévu de l'avenue Ste-Bernadette

c.c. Monsieur Bernard Fournier - GENIVAR Monsieur Pierre Therrien - GENIVAR

 $P:\ AA1169X \ AA11697 \ Infrastructure \ Secretariat \ Correspondance \ AA11697 - 100218 - Ste-Bernadette. document \ AA11697 - 100218 -$

